



## operation de blepharoplastie

Par **carmen1960**, le **09/01/2020** à **09:37**

bonjour je vous envoie ce courrier car je me suis fait operer les paupieres en juin 2015.depuis je vie un enfer car le docteur qui ma opere m a completement rate mon operation j ai du arreter de travailler car trop de probleme suite a cette operation j ai consulter d autre medecins qui ne peuvent rien pour reparer les degat . je ne sais plus comment faire .je voudrais porter plainte mes je ne sais pas comment m y prendre merci par avance de me repondre.cordialement

Par **Visiteur**, le **09/01/2020** à **10:11**

Bonjour,

Je pense que vous devez en priorité tenter un accord amiable avec le chirurgien et son assureur et envisager, en cas d'échec, de saisir le tribunal judiciaire, juge d'instance ou de grande instance.

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **10:34**

Bonjour,

Suite à erreur médicale, vous avez la possibilité de solliciter une expertise judiciaire devant le Président du Tribunal Judiciaire (via le recours à un avocat) ou saisir directement la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux.

S'il est fait droit à votre demande d'expertise, un expert vous examinera et un rapport sera déposé.

Il ressortira de ce rapport : la détermination d'une faute médicale ou non et l'évaluation de vos préjudices vous permettant de formuler une demande indemnitaire.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON